



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 1447

## Texte de la question

M. Thierry Lazaro souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur l'allongement considérable des délais d'obtention de rendez-vous chez les médecins spécialistes. En effet, nombreux sont les patients qui doivent attendre des semaines, voire des mois, pour pouvoir consulter, notamment, tel ophtalmologue ou tel gynécologue. En dépit des efforts louables déployés par les médecins spécialistes pour satisfaire la demande de soins, leur charge de travail est telle qu'ils ne peuvent pas toujours répondre avec célérité aux attentes de leurs patients. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle compte prendre pour qu'il y ait adéquation entre la demande de soins spécialisés et l'offre de médecins spécialistes.

## Texte de la réponse

La situation de la démographie de certaines spécialités médicales appelle une vigilance particulière. L'ophtalmologie est, avec l'oto-rhino-laryngologie (ORL) et la psychiatrie, une des spécialités dont les effectifs pourraient décroître. Le Gouvernement a augmenté à partir de 2002 le numerus clausus de 4 700 à 7 300 en 2008. Des consultations sont en cours pour une programmation pluriannuelle, toutes les études ayant démontré la nécessité d'une progression régulière du numerus clausus. Le nombre de postes d'internes ouverts en spécialités chirurgicales (l'ophtalmologie et l'ORL sont des spécialités chirurgicales) aux épreuves classantes nationales (ECN) a été augmenté de 45 % entre 2004 et 2005 (de 380 à 550 postes) et a été maintenu à ce niveau jusqu'en 2007. Le nombre de postes ouverts en psychiatrie a été augmenté de 50 % entre 2004 et 2005 (de 200 à 300 postes) et a été maintenu à ce niveau jusqu'en 2007. Des expérimentations et des réflexions concernant la coopération et la délégation de tâches entre professionnels de santé sont en cours. Cela concerne notamment l'organisation du travail entre les ophtalmologues et les orthoptistes ou les opticiens-lunetiers, professions pour lesquelles des dispositions ont d'ores et déjà été prises. Elles visent à optimiser les tâches des praticiens afin d'améliorer la qualité des soins. Enfin, les états généraux de l'organisation de la santé ont abordé la question de l'organisation des soins de premiers recours, y compris l'accès aux médecins spécialistes de premier recours. Les éléments rassemblés sont en cours d'expertise et trouveront leur place au sein du projet de loi « patients, santé et territoire » (PST) que la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative proposera à l'automne.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Lazaro](#)

**Circonscription :** Nord (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1447

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 24 juillet 2007, page 4971

**Réponse publiée le** : 22 juillet 2008, page 6393